



**Le Plessis-Pâté**

## CONVENTION DE PARTENARIAT Année 2025/2026

**Entre :**

Collège Paul Eluard  
8 Rue Henri Douard, 91220  
Brétigny-sur-Orge  
Représenté par : Madame LEVITTE Béatrice  
La Principale du collège  
Tél. 01.60.84.80.90  
**Dit « le Collège »**

Mairie de Le Plessis-Pâté  
Place du 8 Mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté  
Représenté par :  
Monsieur TANGUY Sylvain le Maire  
Tél. 01.60.85.59.00  
**Dit « Le Service Jeunesse »**

### Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'actions communes entre le Collège et le Service Jeunesse de la ville du Plessis-Pâté afin de favoriser le « vivre ensemble » des élèves du collège.

L'objectif commun des deux parties est de faire vivre un partenariat riche en activités afin de créer du lien entre les jeunes d'un même territoire, de créer des espaces de rencontres.

Ces espaces doivent permettre de s'investir ensemble dans des projets d'enrichissement personnel, de mettre en avant leur autonomie avec des actions à longs et moyens termes, dans un cadre respectueux des valeurs collectives.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation et d'action des animateurs du service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté.

Pour cette raison, il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

- La mise en place d'ateliers éducatifs hebdomadaires sur le temps du midi au sein du collège « Paul Eluard » (Podcast/web radio, Musique actuelle, Théâtre, Atelier bien être, jeux dans la cour...).
- 1 évènement à caractère culturel ou sportif se déroulera au collège ou au Plessis-Pâté et aura pour objectif de promouvoir la culture et le sport pour tous ainsi que de promouvoir la production des jeunes qui participent aux ateliers éducatifs le midi et autres.
- Des actions de prévention type stands, ateliers avec des thématiques définies, rencontre pédagogique avec le cadre de direction et/ou des enseignants, remédiation, soutien dans les dispositifs liés au décrochage.

## Article 2 : Lieu - Date - horaire

Les ateliers se déroulant dans les locaux du Collège à Brétigny-sur-Orge :

- L'atelier Podcast/Web Radio
- L'atelier Théâtre
- L'atelier Musique actuelle
- L'atelier Bulle

Ces ateliers se dérouleront soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi entre 12h et 14h selon les horaires de cours des élèves souhaitant y participer.

Période concernée : du 15/09/2024 au 04/07/2025.

## Article 3 : Responsabilité - Discipline

Les activités sont organisées dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.

Toute difficulté d'application de la présente Convention sera immédiatement signalée aux signataires.

## Article 4 : Évaluation

Une réunion de présentation aura lieu à chaque début d'exercice pour définir le cadre d'intervention des animateurs du service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté.

Les deux parties signataires s'engagent à mettre en relation les équipes pédagogiques (enseignants, personnels de direction et de la vie scolaire) et à participer aux bilans des actions menées en commun.

## Article 5 : Communication

Les deux parties signataires s'engagent à promouvoir toutes les actions en lien avec les différents projets.

La ville du Plessis-Pâté communiquera aux élèves du collège Paul Eluard le programme des activités proposées par son service jeunesse.

## Article 6 : Durée de la convention

La durée de la présente convention est établie jusqu'au 3 juillet 2026, sauf dénonciation par l'une des deux parties un mois avant son échéance.

Toute modification donnera lieu à passation préalable d'un avenant.

Fait en double exemplaire, le 3 septembre 2025

**La Principale Béatrice LEVITTE**

**Le Maire Sylvain TANGUY**